APRED

Institut participatif pour le progrès de la paix L'Etoile Enchantée Siernes Picaz 46 1659 Flendruz Suisse 41 (0)79 524 35 74/ 41 (0)26 925 80 66 www.apred.ch / cb@apred.ch

Genève, 1er décembre 2014

Assemblée générale

20 novembre 2014

Procès-verbal

Les documents suivants ont été présentés avant l'assemblée:

- La revue de l'association n° 11
- Les comptes 2013 et le budget 2015
- > Des propositions de modifications statutaires.

Sont présents:

Crina Resteman (comité), Jürgen Störk (comité), Alex Vetry (volontaire), Christophe Barbey (secrétariat et PV).

Sont excusés:

Joan Luis Fusté-Aubry (membre), Mary Anna Barbey (membre), Marielle Budry (membre), Edouard Dommen (comité), Patrice Dufaud (membre), Delia Mamon (membre), Michel Monod (membre).

L'ordre du jour approuvé est le suivant :

Salutations et présentation des membres présents.

- 1° Rapport annuel 2013 et état de la situation 2014.
- 2° Comptes 2013 et budget 2015.
- 3° Élections.
- 4° Modifications statutaires.

Salutations et fin de séance.

1° Le rapport annuel est donné oralement par le secrétaire. Succinctement:

Bref retour sur les activités des années précédentes.

Reprise des activités de l'association début 2013, remise en route du site web, accord avec l'institut de paix des îles Åland pour la publication du rapport sur les pays sans armée, visite sur place et présentation d'un article scientifique sur les liens entre paix, démocratie et droits humains.

Pour 2014, reprise de contacts avec les membres, reprise du fundraising, continuation du travail sur le site web, établissement de rapports réguliers au comité (mensuels ou bimensuels), sous-location d'un bureau chez Graines-de-Paix à Genève et début des démarches pour l'établissement d'un poste salarié. Participation à un séminaire scientifique pour des « sociétés qui ne tuent pas ». Participation à la réunion bisannuelle d'IPRA, association mondiale des chercheurs pour la paix et présentation d'un article sur la « non-violence des États et quelques bonnes pratiques allant dans ce sens ». Discussions en cours, pour réobtenir, avec une autre association, une représentation

permanente à l'ONU. Nombreuses autres activités, réseaux, conférences, petits articles, etc. la plupart disponibles sur le site web.

Le travail sur le droit humain à la paix continue de loin en loin. Celui sur la place de la paix dans les constitutions est actuellement inactif.

2° Les comptes sont approuvés comme suit :

- a. Le compte des charges et produits pour 2013 présente un total des charges de 2667.- et un total des entrées de 1615.60. La différence (1051.40) est couverte par une diminution d'actifs (327.80) et le solde (723.60) couvert par une contribution du secrétaire.
- b. La situation 2014 sera meilleure, les membres ayant été sollicités et ayant bien répondus.
- c. Le loyer pour le bureau est dès octobre 2013 de 6'000.- l'an (500.- par mois). Il se décompose comme suit: Christophe Barbey utilise le bureau un jour et demi par semaine (trois dixièmes) pour ses activités juridiques. Reste à la charge de l'APRED 4'200.-, somme entièrement couverte par deux sponsors.
- d. Il est renoncé à faire figurer au bilan l'inventaire du livre sur les pays sans armée de 2001, considéré comme amorti.
- c. Une discussion s'engage sur les divers frais internet, en particulier les noms de domaine (apred en a 5, demilitariSation.org, apred.ch, pacezones.org, demilitariZation.org, non-militarisation.org et). Les deux derniers pourraient être supprimés. Peacezones aussi à condition de transférer le site (un début de labyrinthe vers une zone de paix).
- e. La conférence des pays sans armée, dont le budget est impossible a estimer aussi longtemps à l'avance n'est pas indiqué. De plus, elle fera l'objet de comptes séparés.

Les comptes et le budget sont acceptés avec les remarques ci-dessus.

3° Élections

Edouard Dommen, membre coopté du comité depuis une année est désormais membre de plein droit. Dans un courrier reçu le 23 novembre, Crina Resteman annonce sa démission.

4° Modifications statutaires.

Les modifications proposées font l'objet d'un abondant débat en particulier quant au but de l'association. Elles sont néanmoins adoptées par consensus, la disposition sur le but étant toutefois maintenue dans sa version précédente, moyennant adaptation aux autres changements. Les nouveaux statuts sont joints en annexe ou disponibles sur le site web.

Assemblée close à 21h30. Merci aux participants.